

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le smic augmente de huit centimes au 1er janvier](#)
- [Macron va simplifier le Code des marchés publics et la vie des PME](#)
- [Emploi des cadres : pourquoi il faut nuancer les chiffres de l'Apec](#)
- [Croissance : pourquoi une petite embellie est possible](#)
- [Le gouvernement annonce avoir cédé face aux médecins urgentistes en grève](#)
- [Les généralistes rejoignent le mouvement de grève](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Un redressement du système des retraites est-il possible ?](#)
- [Retraites : "pas question" d'une nouvelle réforme, assure l'entourage de Valls](#)
- [Retraite complémentaire : la Cour des comptes sonne l'alarme](#)
- [Tiers payant et ACS : les médecins auront le choix](#)
- [La MGEN et Harmonie mutuelle veulent fusionner](#)

FISCALITE

- [Après HSBC et UBS, une nouvelle banque soupçonnée de fraude fiscale](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Sephora va repasser en mode nocturne sur les Champs-Élysées](#)
- [Renault, Danone, Auchan... : les entreprises françaises exposées à la crise en Russie](#)
- [951 millions d'euros d'amende pour le cartel des produits d'entretien et d'hygiène](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Pour Pierre Moscovici, la France a besoin de réformes "majeures"](#)

TEXTES REGLEMENTAIRES/RAPPORTS**DIVERS**

- [Financement de la protection sociale : la France se distingue de ses voisins européens](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le smic augmente de huit centimes au 1er janvier

Le 18/12/14, le ministère du Travail a annoncé que le Smic allait augmenter de 0,8 % au 01/01/15. Il passera de 9,53 euros bruts de l'heure à 9,61 euros, soit 1457,52 euros bruts mensuels. Il n'y aura pas « *de coup de pouce* », a précisé le ministère.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2014/12/18/09005-20141218ARTFIG00109-le-gouvernement-renonce-a-tout-coup-de-pouce-sur-le-smic-au-1er-janvier.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 18/12/2014)

● Macron va simplifier le Code des marchés publics et la vie des PME

Le 22/12/14, **M. Macron**, ministre de l'Economie, a déclaré dans un entretien au journal Les Echos, qu'il entendait simplifier le Code des marchés publics, en retirant plus de 200 articles. **Le but ?** Faciliter l'accès des PME aux commandes passées par l'Etat. **M. Macron** : « *Le Code des marchés publics, les partenariats public-privé et les délégations de service public seront regroupés dans le Code de la commande publique. [...] On va ainsi passer de 17 textes législatifs ou réglementaires à 3 seulement et de 507 à 291 articles pour son corpus juridique. [...] Ce travail permet de supprimer purement et simplement 196 pages du Code des marchés publics ! C'est l'un des plus gros travaux de simplification jamais produit. [...] L'objectif est d'avoir des mesures effectives pour le 1er juillet. [Le découpage des gros contrats passés par l'Etat en plusieurs petits contrats plus accessibles aux PME] doit devenir la règle dans tous les marchés* ». **M. Macron** veut également imposer une part réservée au PME dans les partenariats publics-privés, ce qui « *n'est pas fait aujourd'hui* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20141222.CHA1782/macron-va-simplifier-le-code-des-marches-publics-et-la-vie-des-pme.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141222_NLCHAACU10H-_-macron-va-simplifier-le-code-des-marches-publics-et-la-vie-des-pme#xtor=EPR-14-Quot10h30\]-20141222](http://www.challenges.fr/economie/20141222.CHA1782/macron-va-simplifier-le-code-des-marches-publics-et-la-vie-des-pme.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141222_NLCHAACU10H-_-macron-va-simplifier-le-code-des-marches-publics-et-la-vie-des-pme#xtor=EPR-14-Quot10h30]-20141222)

(Source : www.challenges.fr du 22/12/2014, avec AFP)

● Emploi des cadres : pourquoi il faut nuancer les chiffres de l'Apec

Pierre Lamblin, directeur en charge des études et de la recherche à l'Apec (association pour l'emploi des cadres), a accordé un entretien au magazine Challenges. Il s'est exprimé sur les résultats, encourageants, du dernier baromètre Apec : « *Effectivement, le volume d'offres d'emplois pour les cadres est en légère progression en novembre avec 55 000 annonces, soit 13 % de plus par rapport à la même période en 2013. C'est un signal encourageant qui montre qu'il y a des opportunités à saisir ! Mais il faut le nuancer et ne pas confondre offres de postes et recrutements. Un temps assez long s'écoule entre le moment où l'annonce est postée et le recrutement effectif. [...] Il y a, en moyenne, entre 7 et 15 % d'abandons qui sont principalement liés à des raisons budgétaires et économiques. Les entreprises prennent du temps faute de visibilité sur leurs carnets de commandes. Parfois les recrutements sont abandonnés parce que les postes sont finalement pourvus en interne. [...] Dans une conjoncture économique défavorable, les recrutements sont plus souvent des remplacements – souvent liés à des départs en retraite – que des créations de postes pures* ». **Les secteurs les plus en pointe ?** Le commercial (un quart du total des offres, + 15 % sur un an), l'informatique (+ 6 %), la gestion-finance-administration (+ 22 %). **M. Lamblin** : « *Le secteur informatique se porte bien depuis des années. En Ile-de-France surtout, 75 % des recrutements se font dans les entreprises du secteur numérique (ESN), les ex SSII. Selon, la note de conjoncture Apec de fin octobre, c'est dans ces sociétés que les intentions d'embauches sont les plus élevées : 9 sur 10 cherchent à recruter des cadres d'ici la fin de l'année* ».

- L'entretien avec M. Lamblin dans son intégralité, par Léa Lejeune :

[http://www.challenges.fr/emploi/20141218.CHA1704/barometre-apec-le-marche-de-l-emploi-des-cadres-redecolle-t-il.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141218_NLCHAACU18H-_-le-marche-de-l-emploi-des-cadres-redecolle-t-il#xtor=EPR-7-Quot18h\]-20141218](http://www.challenges.fr/emploi/20141218.CHA1704/barometre-apec-le-marche-de-l-emploi-des-cadres-redecolle-t-il.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141218_NLCHAACU18H-_-le-marche-de-l-emploi-des-cadres-redecolle-t-il#xtor=EPR-7-Quot18h]-20141218)

(Source : www.challenges.fr du 18/12/2014, Léa Lejeune)

[Retour au sommaire](#)

● Croissance : pourquoi une petite embellie est possible

Dans sa note de conjoncture publiée le 18/12/14, l'**Insee** estime que l'activité de la France repartirait au premier semestre 2015. Une hausse de 0,3 % du PIB (produit intérieur brut) est attendue aux premier et second trimestres 2015. **L'Insee** : « *Au premier trimestre 2015, le rebond des dépenses d'énergie, sous l'hypothèse d'un retour des températures aux normales saisonnières, dynamiserait quelque peu la consommation des ménages (+ 0,4 %). Elle se maintiendrait ensuite à un rythme proche (+ 0,3 %), soutenue par la progression du pouvoir d'achat [+ 1 % au premier trimestre]* ». Le commerce extérieur se porterait mieux également (+ 1 % par trimestre, au quatrième trimestre 2014, comme au premier semestre 2015). L'investissement, lui, progresserait de 0,2 % par trimestre jusqu'à fin juin. **L'Insee** : « *Par ailleurs, le secteur de la construction cesserait progressivement de peser sur l'investissement en Espagne et en France* ». Pour La Tribune, il faut rester prudent quant à savoir si la croissance va repartir. La condition pour que ces prévisions se réalisent, c'est que les entreprises investissent. **L'Insee** : « *Si l'amélioration de leurs perspectives de demande à l'automne se poursuit, leurs dépenses pourraient plus franchement accélérer. À l'inverse, si la confiance des chefs d'entreprises rechutait, leur attentisme pourrait peser plus encore sur leurs décisions de dépenses* ». **La Tribune** : « *La montée en puissance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont le taux sera porté de 4 % à 6 % le 1er janvier, le faible niveau de l'euro mais également des cours des matières premières ne seraient pas assez forts pour lever cet aléa* ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141219tribb085cbc71/croissance-pourquoi-une-petite-embellie-est-possible.html>

- Note de conjoncture, décembre 2014 - Les freins se desserrent un peu, par Vladimir Passeron, Laurent Clavel, Clément Bortoli et Thomas Laurent :

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17&sous_theme=3&page=note.htm

- Résumé + la vue d'ensemble de la note :

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17&sous_theme=3&page=vueensemble.htm

(Sources : www.latribune.fr du 19/12/2014, Fabien Piliu, www.insee.fr)

● Le gouvernement annonce avoir cédé face aux médecins urgentistes en grève

Le 22/12/14, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a annoncé que les médecins urgentistes devraient lever leur préavis de grève, un accord ayant été trouvé avec eux durant le week-end. Ce préavis a été lancé par la CGT et l'AMUF (Association des médecins urgentistes de France). **Mme Touraine** : « *Je viens de signer l'instruction concernant l'organisation de leur temps de travail qui va leur permettre de lever leur préavis* ». **Les revendications des médecins urgentistes** : un temps de travail limité à 48 heures par semaine et une rémunération supplémentaire au-delà de 39 heures. L'annonce de Mme Touraine a, semble-t-il, déplu aux urgentistes comme aux directeurs d'hôpitaux. Les urgentistes, par la voix de **Christophe Prudhomme, porte-parole de l'AMUF** : « *Ce n'est pas à la ministre de dire si une grève est levée, mais aux gens qui sont en grève. [Nous attendons] une réponse de sa part avec un document signé. [...] La ministre doit nous annoncer ce qu'elle a décidé à nous et non à la presse. C'est de la politique spectacle et ça commence à suffire. C'est notamment une des raisons pour laquelle Marisol Touraine coagule tous les mécontentements* ». **Patrick Pelloux**, président de l'AMUF, sur BFMTV : « *Ce n'est pas à la ministre de décider la fin d'un préavis de grève. [...] Je prends acte, cela va dans le bon sens. Si cet accord reconnaît les 39 heures pour les urgentistes et le décompte des heures supplémentaires à partir de 39 heures, ce serait alors historique pour la profession* ».

[Retour au sommaire](#)

Du côté des directeurs d'hôpitaux, on n'est pas satisfait non plus, pour d'autres raisons. **Un directeur**, non nommé dans l'article : « *Le gouvernement a tout lâché ce week-end, comme la meilleure rémunération des gardes et astreintes* ». D'autres directeurs estiment que la grève des urgentistes, calées avant celle des médecins de ville, qui débute le 23/12/14, était « *une grève opportuniste* ». Comme le note **Le Figaro**, le gouvernement ne pouvait tenir « *sur ces deux fronts de contestation en même temps. D'autant plus que les médecins*

libéraux en grève n'assurant pas les gardes, les patients devraient se rendre encore plus que d'habitude aux urgences ».

<http://www.lefigaro.fr/social/2014/12/22/09010-20141222ARTFIG00137-le-gouvernement-annonce-avoir-cede-face-aux-medecins-urgentistes-en-greve.php>

<http://www.leparisien.fr/societe/greve-des-urgentistes-touraine-annonce-une-issu-favorable-des-negociations-22-12-2014-4393479.php>

(Sources : www.lefigaro.fr du 22/12/2014, Guillaume Guichard, www.leparisien.fr du 22/12/2014)

● Les généralistes rejoignent le mouvement de grève

Si les médecins urgentistes ont finalement levé leur préavis de grève le 23/12/14 au matin, c'est au tour des médecins généralistes de se mettre en grève. Auteurs de l'appel, les principaux syndicats de médecins : MG France, la Fédération des médecins de France et le syndicat des médecins libéraux. **Le Point** : « *Dans le collimateur des médecins, certains points du projet de loi santé, comme la délégation de la vaccination aux pharmaciens, le pouvoir accru des agences régionales de santé ou la généralisation du tiers payant d'ici à 2017 (dispense d'avance de frais). Les médecins craignent de craquer sous la paperasse administrative ainsi que les retards de paiement qu'entraînerait, selon eux, le tiers payant pour tous* ». La grève pourrait durer jusqu'au 31/12/14.

[http://www.lepoint.fr/societe/les-generalistes-rejoignent-le-mouvement-de-greve-23-12-2014-1891856_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20141223](http://www.lepoint.fr/societe/les-generalistes-rejoignent-le-mouvement-de-greve-23-12-2014-1891856_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20141223)

(Source : www.lepoint.fr du 23/12/2014, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Un redressement du système des retraites est-il possible ?

Le 16/12/14, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié ses dernières projections sur l'avenir des retraites en France. Apparemment, le COR croit à un possible redressement. **Le COR** : « *Le système de retraites pourrait, en cas de croissance suffisante des revenus d'activité, revenir à l'équilibre financier dans la deuxième partie des années 2020, voire dégager des excédents à plus long terme* ». La raison d'un tel optimisme ? La réforme Ayraut de 2012. Cette dernière aurait apporté de l'oxygène au système. **Challenges** : « *L'amélioration du solde des régimes s'explique surtout par la hausse des recettes et l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans. Enfin, l'hypothèse du COR, dite "médiane", repose sur un "taux de chômage à long terme" de 4,5 % où la croissance dépasserait 2,2 % entre 2020 et 2030* ». Le COR a cependant émit un scénario plus pessimiste, où le taux de chômage serait de 7 % et la croissance moyenne de 1,8 %. Dans une telle situation, elle préfigure que le régime des retraites resterait déficitaire d'environ 15 milliards d'euros en 2030. **Quelques réactions** par rapport à l'hypothèse optimiste du COR. **Raymond Soubie**, ancien conseiller social de M. Sarkozy : « *Toutes les prévisions du COR depuis 15 ans se sont révélées erronées...* ». **Jérôme Dedeyan**, expert du groupe Eres : « *Le scénario médian du COR est irréaliste, politique. Comment peut-on tabler sur un taux de chômage de 4,5 % quand il s'élève à 10,4 % à l'heure actuelle ?* ». De même, selon lui, les prévisions concernant la croissance sont « *à mille lieues des 0,7 % attendus pour 2015* ». Mais quel que soit le scénario, en 2018, le déficit de l'ensemble des régimes de retraite devrait être de 11,1 milliards d'euros. On notera que l'avenir des retraites complémentaires, Agirc et Arrco, est considéré comme sérieusement menacé. Concernant ces dernières, un rapport de **la Cour des comptes**, du 16/12/14, estime que leur déficit devrait atteindre 15 milliards en 2030 si rien n'est fait. **Les propositions de la Cour** : **01)**- Diminuer le montant des pensions ; **02)**- Augmenter le niveau des cotisations ; **03)**- Reculer l'âge légal de départ en retraite à 64 ans. **François Rebsamen**, ministre du Travail, a réagi à ce rapport en déclarant : « *S'il faut allonger la durée de cotisations, nous le ferons* ».

[Retour au sommaire](#)

[http://www.challenges.fr/patrimoine/20141216.CHA1554/le-systeme-des-retraites-bientot-a-l-equilibre-selon-le-cor.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141217_NLCHA ACTU10H-_-un-redressement-du-systeme-des-retraites-est-il-possible#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141217](http://www.challenges.fr/patrimoine/20141216.CHA1554/le-systeme-des-retraites-bientot-a-l-equilibre-selon-le-cor.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141217_NLCHA ACTU10H-_-un-redressement-du-systeme-des-retraites-est-il-possible#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141217)

(Source : www.challenges.fr du 16/12/2014, Léa Lejeune)

● Retraites : "pas question" d'une nouvelle réforme, assure l'entourage de Valls

Le 16/12/14, **M. Rebsamen**, ministre du Travail, a déclaré que, si cela était nécessaire, le gouvernement allongerait à nouveau la durée de cotisation pour une retraite à temps plein. **Mme Touraine** s'est aussitôt inscrite en faux, suivie par l'entourage du premier ministre, le 17/12/14. **Un conseiller de M. Valls** : « *Il n'est pas question de mettre en chantier, de mettre en route, d'engager une nouvelle réforme des retraites, ou une évolution de la durée de cotisation, ou de quelque autre paramètre des retraites que ce soit. [...] François Rebsamen n'a fait que rappeler la philosophie de la réforme Ayrault. [...] On sort d'une réforme des retraites qui a été votée il y a moins d'un an, qui assure un retour à l'équilibre du régime des retraites à l'horizon 2025 et le maintien de cet équilibre jusqu'à 2060. Donc il n'y a ni la volonté ni le besoin d'une nouvelle réforme des retraites, tout cela s'enflamme à partir de rien. [...] D'autant que les projections financières du Conseil d'orientation des retraites, qui vont être rendues publiques mercredi, montrent une embellie par rapport à 2012* ».

[http://www.lepoint.fr/societe/retraites-pas-question-d-une-nouvelle-reforme-assure-l-entourage-de-valls-16-12-2014-1890291_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20141217](http://www.lepoint.fr/societe/retraites-pas-question-d-une-nouvelle-reforme-assure-l-entourage-de-valls-16-12-2014-1890291_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20141217)

(Source : www.lepoint.fr du 17/12/2014, source AFP)

● Retraite complémentaire : la Cour des comptes sonne l'alarme

Le 18/12/14, **Didier Migaud**, président de la Cour des comptes, a présenté le rapport de la Cour sur les caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco. **M. Migaud** : « *Rien ne doit être interdit [pour sauvegarder les retraites complémentaires]. [...] Tous les leviers doivent être étudiés, si délicats soient-ils, et aucune piste ne peut être écartée, qu'il s'agisse du montant des pensions, du taux de cotisations, des conditions de liquidation (âge et durée de cotisation) ou des frais de gestion* ». Pour **M. Migaud**, si rien n'est fait, les pensions risquent d'être baissées : « *Refuser de différer l'âge légal pour toucher sa pension limiterait les marges de manœuvre des partenaires sociaux* ». Pour la Cour, les perspectives financières sont « *alarmistes* », avec des soldes annuels « *qui pourraient rester durablement négatifs et atteindre jusqu'à - 25 milliards en 2040* ». Si aucune mesure n'était prise, et en prenant comme paramètre une inflation basse, les réserves pourraient être épuisées dès 2018 pour le régime couvrant les cadres (Agirc), et à l'horizon 2022 pour l'Arrco (tous les salariés du privé,) auxquels cotisent plus de 18 millions de personnes (12 millions de bénéficiaires). Les « *mesures d'urgence* » avancées au travers de deux exemples par la Cour afin de repousser l'épuisement des réserves au-delà de 2035 :

- **Exemple 1** : « *Reculer de 1 an l'âge moyen de départ des affiliés Agirc-Arrco, augmenter dans le même temps les taux et la sous-indexation des pensions. Cela permettrait de limiter la hausse des taux de cotisation à + 0,9 point par rapport à 2013 et à 7 % la perte de pouvoir d'achat* ».

- **Exemple 2** : « *Reculer de deux ans l'âge de départ, augmenter simultanément les cotisations et la sous-indexation des pensions jusqu'en 2018, [ce qui] conduirait à une perte moins importante du pouvoir d'achat (5 %), et à une hausse de cotisation (+ 0,6 %) plus faible que dans le premier exemple* ».

Enfin, la Cour regrette que, concernant les retraites, les arbitrages politiques se font au détriment des régimes complémentaires. Selon elle, il est « *dommageable* » que la responsabilité des partenaires sociaux ne soit pas mieux prise en compte, car en définitive, c'est à eux que les choix à faire reviendront.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/retraite-complementaire-la-cour-des-comptes-sonne-l-alarme_1633941.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/12/2104, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Tiers payant et ACS : les médecins auront le choix

Une des dispositions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2015 (PLFSS), adopté définitivement par l'assemblée nationale le 01/12/14, prévoit l'élargissement du tiers payant intégral aux bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). **Le but ?** Améliorer l'accès aux soins. Une mesure qui entrera en vigueur au 01/07/15 (article 42). **Selon le texte de loi** : « *[Un décret doit déterminer] les modalités du tiers payant, notamment la procédure applicable entre les professionnels de santé et les*

organismes d'assurance maladie, d'une part, et celle applicable entre les organismes assurant la couverture complémentaire [...] et les organismes d'assurance maladie, d'autre part. [...] Ces modalités permettent aux professionnels et aux établissements de santé d'avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble de la procédure ». Ainsi, un professionnel de santé pourra pratiquer le tiers payant en lien direct avec les organismes complémentaires. C'était une demande de la Mutualité Française. **Autre mesure concernant les bénéficiaires de l'ACS** : Participation forfaitaire (1 euros sur les consultations médicales) et franchise (50 centimes par boîte de médicaments et par acte paramédical, 2 euros par transport sanitaire) sont abolies. **Mutualité** : « Le coût de cette disposition est estimé à un peu moins de 20 millions d'euros en 2015 et à 38 millions d'euros en année pleine ».

<http://www.mutualite.fr/L-actualite/Soins/Tiers-payant-et-ACS-les-medecins-auront-le-choix>

(Source : www.mutualite.fr du 18/12/2014, Paula Ferreira)

● La MGEN et Harmonie mutuelle veulent fusionner

Selon **Le Figaro**, qui a pu obtenir une copie d'une lettre de **Joseph Deniaud**, président d'Harmonie mutuelle, les deux mutuelles voudraient fusionner, avec pour ambition de devenir « un acteur global de santé, agissant sur le système de santé lui-même et pas seulement sur son financement ». La MGEN, c'est la mutuelle de l'Education nationale (3,7 millions d'assurés). Harmonie mutuelle est, elle, « le grand spécialiste, au sein du monde mutualiste, du secteur privé » (4,5 millions d'assurés). Elle est née en 2012, de la fusion de cinq mutuelles interprofessionnelles (Prévadiès, Harmonie mutualité, Mutuelle existence, Santévie et Sphéria Val de France). **M. Deniaud** : « Ce sont naturellement les délégués des mutualistes qui auront le dernier mot et la responsabilité de décider, le moment venu, en assemblée générale ». Dans sa lettre, **M. Deniaud** insiste sur le fait que « les complémentaires vont devoir concilier des coûts de santé de plus en plus élevés, une banalisation de l'offre de plus en plus décalée par rapport aux moyens financiers et aux aspirations de la population, et des marges de manœuvre économiques et réglementaires soumises à des contraintes sans cesse plus strictes ». L'annonce de la fusion MGEN/Harmonie mutuelle devrait être faite officiellement en janvier 2015.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/20141220trib719603988/la-mgen-et-harmonie-mutuelle-veulent-fusionner.html>

(Source : www.latribune.fr du 22/12/2014)

FISCALITE

● Après HSBC et UBS, une nouvelle banque soupçonnée de fraude fiscale

Après HSBC et UBS, c'est au tour de la banque monégasque Pasche d'être soupçonnée d'avoir contribué à faciliter la fraude fiscale de ressortissants français. Un signalement (« une dénonce ») a été envoyé par trois anciens salariés de la banque à Eliane Houlette, procureur national financier. La banque Pasche fait déjà l'objet d'une information judiciaire sur la Principauté, déclenchée en mars 2014, pour blanchiment. Elle aurait mis en place des procédures d'optimisation fiscale au bénéfice de contribuables français. A l'heure où est écrit cet article, la banque Pasche n'avait pas fait de commentaire public.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20141218.OBS8322/info-obs-apres-hsbc-et-ubs-une-nouvelle-banque-soupconnee-de-fraude-fiscale.html?cm_mmc=EMV--NO--20141220_NLNOACTU08H--info-obs-apres-hsbc-et-ubs-une-nouvelle-banque-soupconnee-de-fraude-fiscale#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20141220](http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20141218.OBS8322/info-obs-apres-hsbc-et-ubs-une-nouvelle-banque-soupconnee-de-fraude-fiscale.html?cm_mmc=EMV--NO--20141220_NLNOACTU08H--info-obs-apres-hsbc-et-ubs-une-nouvelle-banque-soupconnee-de-fraude-fiscale#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20141220)

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 18/12/2014, Mathieu Delahousse)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Sephora va repasser en mode nocturne sur les Champs-Élysées

Séphora a obtenu avec les syndicats un accord d'entreprise concernant le travail de nuit. Ainsi, sitôt la loi Macron votée et les décrets d'application publiés, en 2015, le magasin des Champs-Élysées pourra rester ouvert au-delà de 21h (jusqu'à minuit). Ce qui, selon la direction, devrait lui permettre de regagner les 20 % de chiffre d'affaires perdus par cette fermeture dès 21h.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20141216.CHA1548/sephora-va-repasser-en-mode-nocturne-sur-les-champs-elysees.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141217_NLCHAACU10H- -sephora-va-repasser-en-mode-nocturne-sur-les-champs-elysees#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141217](http://www.challenges.fr/entreprise/20141216.CHA1548/sephora-va-repasser-en-mode-nocturne-sur-les-champs-elysees.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141217_NLCHAACU10H- -sephora-va-repasser-en-mode-nocturne-sur-les-champs-elysees#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141217)
(Source : www.challenges.fr du 16/12/2014, Thiébaud Dromard)

● Renault, Danone, Auchan... : les entreprises françaises exposées à la crise en Russie

La crise en Russie (chute du rouble, ralentissement du marché intérieur), devrait être néfaste aux entreprises françaises travaillant avec ce pays. **Sont concernés** : Renault (durant les onze premiers mois de 2014, le marché automobile russe a reculé de 11,6 %), Danone (24 usines en Russie, qui représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires), Auchan (81 hypermarchés, 130 supermarchés Atak, 30 centres commerciaux Immochan), SEB (qui déclare : « *En Russie, le recul lourd des ventes, enregistré depuis près d'un an, s'est poursuivi dans un marché en baisse et devenu ultraconcurrentiel et promotionnel* »), Société Générale (dont l'exposition au marché russe s'élève à 4,8 milliards d'euros, répartis entre financements et portefeuilles d'actions russes). **Danièle Nouy**, responsable de la supervision au sein de la BCE (banque centrale européenne), est intervenue sur Europe 1, le 17/12/14, pour rassurer sur le sort des banques : « *Nous pensons que les expositions des banques européennes sur les entreprises russes sont d'une dimension telle qu'il n'y a pas de raison de craindre des difficultés pour nos banques* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2014/12/17/20005-20141217ARTFIG00452-plusieurs-entreprises-francaises-exposees.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 17/12/2014, Anne de Guigné)

● 951 millions d'euros d'amende pour le cartel des produits d'entretien et d'hygiène

Le 18/12/14, l'Autorité de la concurrence a condamné douze multinationales du secteur entretien et hygiène. Onze devront payer plus de 900 millions d'euros. **Le motif de cette condamnation ?** Ententes illégales en France entre 2003 et 2006. **La Tribune** : « *Principe de l'entente ? Se renseigner mutuellement sur les hausses de prix prévues par ces entreprises avant les négociations avec les grands distributeurs. En outre des éléments d'argumentation pour justifier les hausses de tarifs étaient partagés* ». **Les entreprises concernées** : SC Johnson, Henkel, Reckitt Benckiser, Unilever, Procter & Gamble, Hillshire Brands Company (propriétaire de Sara Lee), Bolton Manitoba, Colgate-Palmolive, L'Oréal, Johnson & Johnson, Beiersdorf et SCA Tissue, Vania. La loi prévoit que le premier dénonciateur d'un cartel est exempté de toute sanction (ici, SC Johnson) ; que le deuxième dénonciateur voit, lui, sa sanction divisée par deux (ici, Colgate-Palmolive, qui ne paiera que 46 millions d'euros, bien que le groupe ait été visé par des « *circonstances aggravantes* » : avoir organisé les réunions du cartel). Les autres entreprises n'ont généralement pas nié les faits, sauf L'Oréal, numéro un français des ventes de produits d'hygiène pour le corps avec 28 % de parts de marché, qui a été condamné à verser 189 millions d'euros, c'est à dire « *0,8 % de son chiffre d'affaires en 2013* », indique l'Autorité de la concurrence. A l'heure où est écrit cet article, L'Oréal n'avait pas répondu aux sollicitations de La Tribune.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/20141218triba99acaf39/951-millions-d-euros-d-amende-pour-le-cartel-des-produits-d-entretien-et-d-hygiene.html>

(Source : www.latribune.fr du 18/12/2014, Marina Torre)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Pour Pierre Moscovici, la France a besoin de réformes "majeures"

Pierre Moscovici, commissaire européen aux affaires économiques, s'est exprimé dans l'émission BFM Politique-RMC-Le Point : « *Il faut un agenda de réformes qui soit continu et très ambitieux [car] la France est un pays qui a décroché en compétitivité* ». Pour M. Moscovici, cette situation dure depuis « *longtemps* », et il affirme ne pas s'adresser au gouvernement actuel, « *ni même à celui d'avant* ». **M. Moscovici** : « *[Les deux questions qui se posent sont de savoir si] les efforts budgétaires sont suffisants pour réduire le déficit [et si] les réformes structurelles sont suffisantes. [...] [Des réformes,] il y en a sur la table. [...]*

[Mais] aujourd'hui l'objectif budgétaire n'est pas rempli, [donc] je veux mener avec le gouvernement français un travail objectif. [...] [La réforme présentée par l'actuel ministre de l'Économie Emmanuel Macron est] un pas substantiel [qui va] dans la bonne direction. [Il s'agit ensuite d]'évaluer la capacité de ces réformes à créer de la croissance ». **M. Moscovici** a précisé qu'il « essaierait de voir chaque mois » François Hollande. Concernant la zone euro plus particulièrement, il a jugé qu'elle n'était « pas dans un risque de déflation. [Certes] l'inflation est trop basse, [mais] nous ne sommes pas non plus dans un moment où nous risquons une récession. [...] L'Europe est en train de sortir de la crise, [mais] on ne peut pas se contenter ni en France, ni en Europe, d'avoir 1 % de croissance. [...] Les Européens doivent revenir en première division ».

[http://www.challenges.fr/france/20141221.CHA1776/pour-pierre-moscovici-la-france-a-besoin-de-reformes-majeures.html?cm_mmc=EMV--CHA--20141222_NLCHAUCTU10H--pour-pierre-moscovici-la-france-a-besoin-de-reformes-majeures#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141222](http://www.challenges.fr/france/20141221.CHA1776/pour-pierre-moscovici-la-france-a-besoin-de-reformes-majeures.html?cm_mmc=EMV--CHA--20141222_NLCHAUCTU10H--pour-pierre-moscovici-la-france-a-besoin-de-reformes-majeures#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141222)

(Source : www.challenges.fr du 21/12/2014, avec AFP)

TEXTES REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Financement de la protection sociale : la France se distingue de ses voisins européens

Un nouveau rapport du Haut Conseil du financement de la protection sociale met en lumière les spécificités du modèle français en matière de gestion des risques sociaux. Le niveau des dépenses, leur impact redistributif, les modes de gouvernance y sont analysés à l'aune de l'expérience des autres pays.

<http://www.mutualite.fr/L-actualite/Assurance-maladie/Financement-de-la-protection-sociale-la-France-se-distingue-de-ses-voisins-europeens>

- Haut Conseil du financement de la Protection sociale : "Analyse comparée des modes de financement de la protection sociale en Europe" (236 pages) :

http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/rapport_international_hcfi-ps.pdf

(Sources : www.mutualite.fr du 15/12/2014, www.securite-sociale.fr)

Le.Crible vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

Prochain numéro le 7 janvier 2015

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr